

Anney, le 8 avril 2020

La directrice académique  
des services de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs  
Les enseignants du premier degré public  
Les directeurs d'école  
S/c de Mesdames et Messieurs les IEN

Division du 1<sup>er</sup> degré

Pôle ressources  
humaines  
Gestion Collective

Bureau 663

Affaire suivie par : Marie-  
Liesse BEAUVARLET

Téléphone :  
04 50 88 42 55

Courriel :

ce.dsden74-div1@ac-  
grenoble.fr

Adresse postale :

Cité administrative  
7 Rue Dupanloup  
74040 Anney Cedex

**Objet : Postes à exigences particulières**

**Réf : B.O. spécial n° 10 du 14/11/2019**

**Lignes directives de gestion académiques du 19 février 2020**

Certains postes à exigences particulières sont pourvus lors du mouvement départemental des personnels du 1<sup>er</sup> degré public.

Ils nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titres ou de diplômes ou de la possession d'une compétence ou expérience particulière. Un classement et/ou une labellisation des candidats sont opérés après un entretien par une commission ad hoc ou un examen sur titre.

Les avis de la commission et/ou de la directrice ou du directeur académique sont communiqués aux candidats s'ils le demandent.

**POSTES NÉCESSITANT UNE LABELLISATION :**

- Enseignant pour un enseignement bilingue (EMILE, ELYSEE) (voir Annexe 1 : labellisation)

**Ces postes ne pourront pas être pourvus par une personne n'ayant pas la labellisation.**

**POSTES NÉCESSITANT UN DIPLÔME OU UNE CERTIFICATION :**

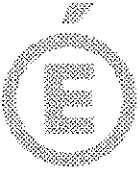
- Enseignant en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)
  - Certification complémentaire FLS ou formation universitaire diplômante en FLE, FLS
  - Stage de formation continue (BELC, CUEF)

Ces postes pourront être pourvus par une personne non certifiée mais à titre provisoire pour une année scolaire.

**POSTES NÉCESSITANT UN DIPLÔME SPECIALISÉ (CAPPEI ou équivalent...) :**

- Enseignant référent handicap
- Enseignant en ULIS école
- Enseignant en ULIS collège
- Enseignant en SEGPA
- Enseignant en IME
- Enseignant maître E

Ces postes pourront être pourvus par une personne ne détenant pas de diplôme mais à titre provisoire pour une année scolaire, **sauf pour les postes de maître E.**

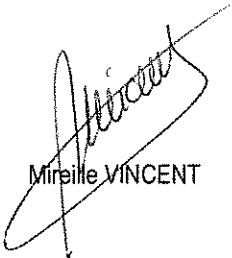


2/2

**POSTES NÉCESSITANT L'INSCRIPTION SUR LA LISTE d'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ÉCOLE A DEUX CLASSES ET PLUS :**

- Directeur d'école de moins de 10 classes en secteur ordinaire
- Directeur d'école de moins de 6 classes en secteur particulier et en R.E.P.

Ces postes pourront être pourvus par une personne non inscrite sur la liste d'aptitude de directeur d'école mais à titre provisoire pour une année scolaire.



Mireille VINCENT